

Le logement locatif à Sains-en-Gohelle (bilan et état des lieux)

Le logement locatif représente près d'un logement sur deux sur notre commune. Il est essentiellement géré par les bailleurs sociaux.

Le parc locatif se répartit de la manière suivante : habitat collectif : 30%
habitat individuel : 70%

I- l'Habitat Collectif

L'habitat collectif est relativement récent sur notre commune puisque les premières constructions ont vu le jour dans les années 70.

L'essentiel de l'offre se concentre sur des appartements de type 2 (une chambre), de type 3 (deux chambres), dans une moindre proportion de type 4 (trois chambres) et type 5 (quatre chambres).

Nous notons depuis quelques années, une désaffection de la population sainsoise pour ce type d'habitat en raison probablement des problèmes de voisinage, du vieillissement de la population ou encore de la dégradation de certains ensembles anciens (plusieurs projets de rénovation en cours ou programmés).

II- l'Habitat individuel

La présence de l'habitat individuel dans le parc locatif est plus ancien, héritage de l'activité minière sur notre territoire, avec la cité 10 dont le poids reste important dans l'offre locative.

Ce patrimoine est géré par Maisons & Cités qui depuis le 1er janvier 2014 est devenu un bailleur social.

Toutefois, des réalisations plus récentes (Pas-de-Calais Habitat) ont vu le jour tout au long des années 70, 80 et 90 (Résidence G. Brassens, logements bd de la liberté ...), même si une partie de ce patrimoine est aujourd'hui proposé à la vente pour répondre aux obligations du bailleur.

Les années 2000 ont surtout développé l'offre privée avec notamment les Résidences « Daphnée » et « Van Hecke ». Toutefois, quelques constructions ont vu le jour durant cette période (Résidences situées rue Lallau, rue Camille Claudel principalement).

Sur l'ensemble de l'année 2014, 28 maisons ont été attribuées à des familles sainsoises sur notre commune. Nous avons conscience que cela reste insuffisant compte-tenu de la forte demande pour ce type d'habitat.

L'offre de béguinage s'est aussi développée au cours des années 70 à 2000 (petites maisons de retraités situées bd Castelnau, rue Jean-Jacques Rousseau ...). Toutefois, celle-ci reste très en-dessous des besoins.

En 2014, seules deux petites maisons de retraités ont pu être attribuées en raison de la faible rotation sur ce type de logement.

Autre constat, près de 10% des familles vivant sur notre territoire sont des familles nombreuses (trois enfants et plus) qui peinent à se loger sur notre commune en raison du manque de grands logements.

Ainsi, seuls 6 logements de type 4 (3 chambres) et 2 de types 5 (4 chambres) ont été attribués en 2014.

C'est avec détermination et conviction que nous travaillons au quotidien avec les différents bailleurs sociaux pour développer l'offre de logement sur notre commune et ceci malgré les difficultés et la raréfaction du foncier non-bâti sur notre territoire.

Martine HAUSPIEZ, Adjointe déléguée au Logement Social et à la Gestion des Locations Communales, vous reçoit sur rendez-vous. Contacter le C.C.A.S. au 03.21.44.94.15.

COMMUNIQUÉ

Deux grandes dames sainsoises s'en sont allées.

Le Jeudi 2 Avril, **Madame Lucie CAGIN-LAMOTE** et **Madame Yolande WILLARD-QUINQUET** se sont éteintes respectivement à l'âge de 100 ans et de 101 ans.

Profonde sympathie aux deux familles, qu'elles soient fières de ce que ces deux dames ont apporté à la collectivité et à notre belle commune.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

La Lettre d'Information du Centre Communal d'Action Sociale de Sains-en-Gohelle



Edito "Le social a pour objectif d'accompagner les personnes vers l'autonomie"

La République bouge.

Ses institutions locales vont connaître un changement historique à la suite de la réforme territoriale. Mais le service public reste et ses valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité sont plus que jamais d'actualité. Les élus comme les agents sont très sollicités en ces temps difficiles. Nous nous devons de soutenir les personnes en difficulté à travers une offre de prestation de qualité qui doit être personnalisée. Or, la réforme en cours et les mobilités de personnel qu'elle induit peuvent diluer notre présence à l'occasion des regroupements des collectivités.



N'attendons pas que tout soit mis en place pour demander le maintien des offres de qualité. Le Centre Communal d'Action Sociale de Sains-en-Gohelle devient un grand acteur de l'action sociale à l'heure où le service public local se doit d'être encore plus performant et à l'écoute de ses concitoyens les plus démunis.

Le vendredi 6 février 2015, le Centre Communal d'Action Sociale a signé une convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois. Cette convention s'inscrit dans un enjeu commun de lutte contre les exclusions pour agir contre la pauvreté, garantir les droits à l'assurance maladie et l'accès aux soins aux populations fragiles. A cette occasion, Mesdames POTIER Laurence et DEMARETZ Fany, deux collaboratrices efficaces au charisme sans faille, deviennent référentes des relations CPAM/CCAS.

Le vendredi 27 mars 2015, le Centre Communal d'Action Sociale a signé une convention de partenariat avec Electricité de France. Cette convention de partenariat permettra aux foyers aux revenus modestes ou connaissant des difficultés financières de maîtriser leur consommation d'énergie par un accompagnement

personnalisé. Ce rapprochement entre les deux structures renforcera notre engagement de solidarité et d'assistance aux plus démunis, permettra de les aider à maîtriser leur consommation d'énergie et par conséquent leur facture, de prévenir les difficultés de consommation d'énergie et de leur offrir la possibilité d'accéder au service minimum d'énergie.

Trois cent une familles sainsoises bénéficient au 31 décembre 2014 du tarif de première nécessité (TPN) contre deux cent cinquante familles au 1er janvier 2014 soit 17% d'augmentation sur une année. C'est pourquoi, en partenariat avec EDF et le Centre Communal d'Action Sociale, nous devons agir rapidement sachant qu'un nombre important de familles n'en bénéficie pas alors qu'elles y ont droit. La tarification TPN proposée par EDF permet de réduire la facture de 20 à 40%.

Ces partenariats que nous mettons en place pallieront aux freins existants, qu'ils proviennent des institutions ou de la personne elle-même, afin de faciliter l'accès aux dispositifs mis en place (proximité, coordination, déploiement des dispositifs méconnus, ...).

Merci à nouveau pour votre soutien.

Jean-Jacques CAPELLE
Adjoint délégué aux Affaires Sociales
Vice-Président du C.C.A.S.

Mauricette FLOCTEL
Conseillère déléguée
auprès des Aînés "Bel Âge"

Tarifs Sociaux du Gaz et de l'Electricité

Les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité ont été mis en place pour aider les familles modestes à faire face à leurs factures énergétiques.

Auparavant exclusivement réservés aux bénéficiaires de la couverture universelle santé (CMU) ou de l'aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé (ACS), le décret 2013-1031 du 15 novembre 2013 a élargi le droit à ces tarifs sociaux aux foyers dont le revenu fiscal de référence (indiqué sur votre feuille d'imposition) est inférieur à 2 175 € pour une part.

Par exemple, pour un couple avec deux enfants, le revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser : **3 parts x 2 175 = 6 525 €.**

Les tarifs sociaux permettent d'obtenir une remise annuelle déduite automatiquement sur les factures de gaz et de l'électricité, son montant dépend de la composition familiale.

En principe, aucune démarche n'est à effectuer et les familles éligibles bénéficient automatiquement de ces réductions tarifaires. En outre, elles s'appliquent quelque soit le fournisseur d'accès au gaz et à l'électricité.

Les familles sont informées par courrier que le bénéfice des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité leur est octroyé.

Toutefois, si vous pensez être éligible à ces tarifs et que vos fournisseurs d'énergie ne vous ont pas encore octroyé ce droit, vous pouvez vous renseigner en téléphonant au : **0 800 333 123 pour l'électricité ou 0 800 333 124 pour le gaz. L'appel est gratuit depuis un poste fixe.**

Rédaction :

Directeur de la Rédaction :
Jean-Jacques CAPELLE

Chargé de Communication
du C. C. A. S.
Vincent ROCHER

Comité de Rédaction :
Mauricette FLOCTEL,
Isabelle DUPONT,
Sandrine CODRON,
Manuelle GOUDROYE,
Danièle POIDEVIN,
Eric DENUDT.

Conception Graphique :
Mathieu MARTEL

Impression :
Imprimerie Hechter
Vendin-lès-Béthune



Avant de déguster la célèbre galette des rois, les membres de l'atelier mémoire ont fredonné les plus beaux chants de Noël

Budget du Centre Communal d'Action Sociale

C'est un carnet de route et une ligne directrice qui guident notre action à travers quatre principes qui s'appliquent à la gouvernance de la commune pour les cinq années à venir :

TRANSPARENCE – RIGUEUR – ÉQUITÉ – SOLIDARITÉ

Comme je l'ai indiqué dans la Gohellette Sociale du quatrième trimestre 2014, c'est dans un esprit de respect, de transparence et d'équité que je me dois de vous présenter les grandes lignes du compte administratif 2014 et les orientations pour le budget 2015 du C.C.A.S., adopté par le Conseil d'Administration le 10 mars dernier.

Il est important de noter que la demande de dotation communale a fortement diminué en 2014 dans un souci d'économie générale, « un euro dépensé est un euro utile ».

L'essentiel des ressources du C.C.A.S. est constitué d'une subvention accordée par la commune de Sains-en-Gohelle.

Depuis notre investiture en mars 2014, nous avons procédé à une optimisation des dépenses de fonctionnement du C.C.A.S. ce qui nous a permis de réduire de manière significative le montant de la subvention sollicitée auprès de la commune.

Le montant de la subvention sollicitée en 2015 est réduit à 400 000 euros.

Les autres ressources du C.C.A.S. proviennent principalement du Conseil Départemental (au titre de la participation pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA) et des recettes du service de portage des repas à domicile.

Evolution de la subvention communale demandée

2013	2014	2015
441 250 €	420 000 €* ^{390 000€ alloués de manière effective}	400 000 €

RÉALISATION DE L'EXERCICE 2014

Les dépenses de fonctionnement 2014 s'élèvent à 481 193,03 euros, en recul de 17.7% par rapport à 2013. Cette réduction a été rendue possible par l'optimisation des coûts de fonctionnement du CCAS et une rationalisation des aides et des secours accordés par le CCAS.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 505 051,58 euros, en recul de 15.2 % par rapport à 2013. Celui-ci s'explique pour l'essentiel par la réduction de la subvention communale accordée, mais aussi par le recul des recettes du portage des repas à domicile et des diverses participations financières.

Le remplacement de la cellule de refroidissement de la cantine du collège utilisée pour la conservation des repas préparés pour le service de portage des repas à domicile et le rachat de la cuisine des Acacias expliquent la progression des dépenses d'investissement du C.C.A.S. qui restent néanmoins contenues.

Enfin, les recettes d'investissement sont en légère hausse, constituées pour l'essentiel des dotations aux amortissements destinées au remplacement du matériel existant (matériel informatique, mobilier ...).

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	481 193,03 €	505 051,58 €
Section d'Investissement	10 767,20 €	26 937,25 €

EVOLUTION DU BUDGET DU C.C.A.S. SUR LES DEUX DERNIERES ANNEES

	Dépenses de Fonctionnement	Dépenses d'Investissement	Recettes de Fonctionnement	Recettes d'Investissement
2013 (Réalizations)	584 820,58 €	2 392,03 €	596 137,29 €	23 745,38 €
2014 (Réalizations)	481 193,03 €	10 767,20 €	505 051,58 €	26 937,29 €

PRÉSENTATION DU BUDGET 2015

Fonctionnement	Investissement
520 000,00 €	22 480,00 €

Le budget est marqué par une stabilisation des dépenses de fonctionnement malgré l'accroissement des frais généraux lié à l'inflation (dépenses d'énergie et contrats de prestations de service ...).

Ce budget se caractérise également par le maintien des dépenses en faveur de nos aînés (banquet, colis, ateliers et animations) et par la revalorisation des aides et des secours accordés aux familles en difficulté.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont stables, marquées par une baisse de la subvention municipale sollicitée, rendue possible par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement sont maintenues au même niveau qu'en 2014 dans la perspective du projet de rénovation de la salle des Acacias utilisée par nos aînés et de sommes provisionnées pour faire face aux dépenses imprévues qui pourraient être réalisées en cours d'année (remplacement de matériel ou de mobilier).

LA GARANTIE JEUNE

I / Présentation du Dispositif

La garantie jeune est un dispositif national cofinancé par des fonds européens dont l'objectif est l'insertion professionnelle des jeunes en très grande précarité quel que soit leur niveau de qualification.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation, ni scolarisés et en situation d'extrême précarité.

La garantie jeune comprend un accompagnement renforcé du jeune avec notamment des périodes d'immersion en entreprise (stages, cdd, intérim ...) et de formation. 500 places sont ouvertes pour le bassin d'emploi de Lens-Liévin dont fait partie Sains-en-Gohelle.

II / Un dispositif soumis à des conditions de ressources

Il vise principalement les jeunes qui ont rompu tout contact avec leurs parents et sont sans ressource.

Toutefois, dans le cas où le jeune vit encore chez ses parents et est fiscalement à leur charge, les ressources des parents sont prises en compte.

Les jeunes dont les parents sont bénéficiaires du RSA ou de minimas sociaux satisfont à ces conditions de ressources.

Quand les parents sont salariés ou perçoivent des indemnités Assedic, les revenus ne doivent pas dépasser un certain montant qui varie en fonction de la composition familiale (exemple : 926 € pour un couple avec deux enfants).

Plusieurs jeunes de notre commune ont d'ores et déjà intégré le dispositif



Réunion en Sous-Préfecture de Lens

III / Comment intégrer le dispositif

Le dispositif est piloté par la Mission Locale chargée d'instruire les demandes. Le jeune qui souhaite intégrer le dispositif doit prendre contact avec un conseiller Mission locale (permanence au C.C.A.S. tous les mercredis de 9h00 à 10h00).

Celui-ci examinera les motivations du jeune et sa situation pour déterminer s'il est susceptible de l'intégrer.

Dans l'affirmative, le conseiller Mission Locale constituera la demande qui sera examinée par une commission locale chargée de statuer sur l'admission du jeune.

IV / Un engagement réciproque

L'entrée dans le dispositif fait l'objet de la signature d'un contrat d'engagement réciproque entre la Mission Locale et le jeune d'une durée d'un an renouvelable sous certaines conditions.

Le conseiller mission locale s'engage à mettre tout en œuvre pour faciliter l'insertion professionnelle du jeune.

Le jeune accepte en retour de s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle.

Les périodes d'immersion en entreprise représentent au moins la moitié du parcours d'insertion élaboré avec le jeune.

Nous étions présents à Lens à la réunion organisée à l'initiative du Sous-Préfet



V / Une garantie de ressources

Le jeune perçoit une indemnité mensuelle de 452 € qui vient en appui de l'accompagnement mentionné ci-dessus.

Le versement de l'indemnité cesse dès qu'il sort du dispositif (par exemple suite à l'obtention d'un emploi ou en cas de rupture du contrat d'engagement réciproque pour non-respect des obligations).

La commune soutient naturellement ce nouveau dispositif qui a pour objectif de favoriser l'insertion de nos jeunes.

Service Portage des Repas à Domicile

Depuis 1990, le Centre Communal d'Action Sociale de Sains-en-Gohelle propose un service de portage des repas à domicile dont l'objectif est de contribuer au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Il distribue des plateaux repas à réchauffer, équilibrés et adaptés aux besoins des personnes.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter pendant les heures d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi (8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00) au 03.21.44.94.15

Info Flash

Partenariat entre les Villes de Sains-en-Gohelle et de Noeux-les-Mines

AQUAGYM SENIORS
chaque jeudi de 18h30 à 19h15
à la piscine de Noeux-les-Mines.

Tarif : 34,87 € les 10 séances.
Inscription et Renseignements au 03.21.44.94.59
Nombre de places limité